

Certiphyto – Certificat DENSA

Objectifs de la formation

- Acquérir ou consolider leurs connaissances en matière de réglementation et sécurité environnementale sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Prévenir des risques pour la santé et sécurité pour les applicateurs et les espaces ouverts au public
- Réduire de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives

Equipe pédagogique

Formateurs qualifiés détenteurs du Certiphyto CSPP, avec un suivi et une actualisation permanente de leurs compétences théoriques, pratiques et pédagogiques.

Moyens pédagogique et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle

Dispositif

- Feuilles de présence
- Modalités d'évaluations des acquis
 - Formation initiale : Test officiel en ligne sur le site du Ministère de l'Agriculture sous forme de QCM. 30 questions Obtention de la certification : avoir à minima 15 bonnes réponses sur 30 questions
 - Formation renouvellement : QCM sommatif de fin de formation
- Formulaire d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

PUBLIC

- Actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs et aides familiaux
- Exploitations et entreprises agricoles, entreprises de travaux forestiers et de travaux agricoles, entreprises du paysage et du secteur du cheval (sauf celles du spectacle et les loueurs d'équidés)
- Personnes engagées dans une démarche d'installation ou de création d'exploitation agricole dans le cadre d'un Plan de Professionnalisation Personnalisée (PPP) sous réserve de fournir les documents d'éligibilité adéquats

PRÉREQUIS

- Formation initiale : pas de prérequis
- Formation renouvellement : être déjà détenteur d'un Certiphyto

DURÉE

Formation Initiale (14 heures) / Formation Renouvellement (7 heures)

TARIF

A partir de 186 € HT (formation initiale) et à partir de 93 € HT (formation renouvellement). Prise en charge Vivea sous conditions. Nous consulter

LIEU

Intra ou inter-entreprises

MODALITÉS

Selon calendrier des formations inter-entreprises ou sur demande. Sous 15 jours.

Pour les personnes en situation de handicap, nous mettrons tout en œuvre (si la formation est adaptée) pour vous accueillir ou pour vous réorienter. Vous pouvez contacter notre référente handicap, au 02.96.28.03.94 ou par mail contact@seedevoil.com.

Contenu de la formation

Réglementation et sécurité environnementale

- Cadre réglementaire français
- Définition des produits phytopharmaceutiques
- Autorisation de mise sur le marché
- Réglementation du transport et du stockage
- Utilisation des produits
- Responsabilités
- Consignation de toute utilisation des pesticides
- Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination
- Dangerosité pour l'environnement
- Impacts sur l'environnement, sur les plantes non cibles, les insectes utiles, la faune sauvage et la biodiversité
- Connaissance des dangers des produits
- Types de pollution : diffuse ou ponctuelle
- Devenir des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement
- Facteurs favorisant et aggravant les contaminations
- Prévention des risques
- Zonage (zones protégées, périmètre de captage)
- Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des transports, du stockage et du traitement des résidus, des manipulations et des épandages
- Traçabilité tout au long du processus
- Consignes pour l'intervention sur les chantiers
- Transport des produits sur le chantier

Santé et sécurité de l'applicateur et espace ouvert au public

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Dangerosité des produits
- Voies de pénétration
- Intoxication aiguë et intoxication chronique
- Devenir des produits dans l'organisme : stockage ou élimination
- Situations d'exposition : avant, pendant et après l'application
- Contact direct et indirect
- Facteurs favorisant et aggravant la pénétration
- Catégories de populations sensibles
- Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains
- Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers
- Principales mesures de protection : port des EPI, respect du délai d'emploi avant récolte
- Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers
- Principales consignes et réglementation
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident
- Principaux symptômes d'empoisonnement
- Mesures d'alerte des premiers secours : numéros d'urgence, déclaration des accidents
- Signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude (réseau de toxicovigilance)
- Formation des salariés
- Consignes d'intervention sur les chantiers
- Information des commanditaires

Réduction de l'usage et méthodes alternatives

- Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels
- Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques)
- Evaluation comparative de l'utilisation des produits
- Evaluation de la nécessité d'intervenir : identification des agresseurs et évaluation des risques.
- Raisonnement des interventions
- Choix des produits par rapport à leur efficacité, à la toxicité, à leurs facteurs intrinsèques (dose de matière active, mobilité, dégradation plus ou moins rapide, solubilité)
- Adaptation des doses en fonction de l'état et de la distribution spatiale des bio-agresseurs
- Evaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives

Date de version du programme : 15.06.2023